

Bulletin

de jurisprudence constitutionnelle

Edition 1995 **3**

Commission de Venise



Council of Europe
Conseil de l'Europe



n

1351N 1025 001073 marmites per unita 3 25711 100700 004 20100

LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

- aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

SOMMAIRE

Afrique du Sud	275	Irlande	343
Albanie	285	Italie	346
Allemagne	288	Lituanie	351
Argentine	291	Norvège	355
Autriche	293	Pays-Bas	355
Bélarus	296	Pologne	361
Belgique	305	Portugal	369
Bulgarie	309	République tchèque	370
Canada	311	Roumanie	374
Chypre	313	Russie	375
Croatie	313	Slovaquie	380
Danemark	317	Slovénie	384
Espagne	318	Suède	391
Estonie	331	Suisse	391
Etats-Unis d'Amérique	332	Turquie	395
Finlande	335	Cour de Justice des Communautés européennes	395
France	336	Cour européenne des Droits de l'Homme	409
Grèce	339	Thésaurus systématique	419
Hongrie	340	Index alphabétique	431